



Lancez-vous dans l'investissement avec Le dispositif des CEE

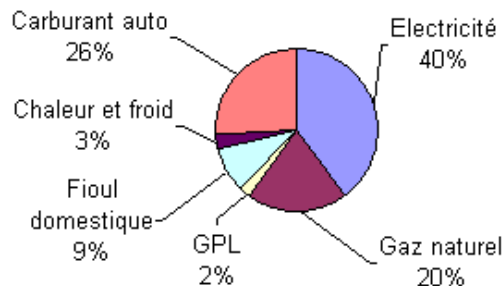
Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie ou « Certificats blancs » est une mesure créée suite à la parution de la loi de Programme et d'Orientation de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005 (loi POPE). Cet outil innovant donne corps à la politique française de maîtrise de la demande d'énergie et vient s'ajouter aux outils existants tels que la réglementation thermique, le crédit d'impôts aux particuliers ou encore le prêt à taux zéro.

Ce dispositif a pris effet au 1er juillet 2006 pour une première période de trois ans. Il a ensuite été modifié et relancé dans le cadre de la loi Grenelle 2. Une deuxième période a débutée le 1^{er} janvier 2011 et elle prendra fin le 31 décembre 2013.

Le fonctionnement des CEE

Le dispositif des CEE, impose aux fournisseurs d'énergie appelés *les obligés* de réaliser des économies d'énergie. Le seuil d'économie à atteindre a été fixé à 345 TWh cumac, réparti de la manière suivante :

Répartition des 345 TWh Cumac



Le kWh cumac (cumulé et actualisé) est l'unité de compte du dispositif des certificats. On comptabilise les économies d'énergie obtenues par une opération sur sa durée de vie. Les flux annuels d'économies d'énergie d'une opération sont cumulés en appliquant un taux d'actualisation de 4 %. Le résultat est un nombre de kilowattheures cumulés actualisés.

Les objectifs fixés par l'autorité administrative doivent être atteints fin 2013 sous peine d'une pénalité financière de 2 centimes d'euro par kWh cumac manquant. Pour y arriver, *les obligés* peuvent promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients ou réaliser des économies sur leur propre patrimoine.

Les *éligibles* (collectivités, bailleurs) peuvent solliciter des certificats d'économies d'énergie auprès des DREAL seulement s'ils fournissent des preuves de la réalisation des travaux (factures, attestations de conformité des équipements installés aux normes de qualité, attestations du respect par les professionnels des conditions d'installation).

La valorisation des économies d'énergie réalisées dans d'autres secteurs tels que l'industrie et le transport est également possible grâce à ce dispositif. Les certificats obtenus grâce aux opérations réalisées peuvent alors être valorisés « au gré à gré » auprès des *obligés* qui en ont besoin pour atteindre leur objectif et constituent alors une aide à l'investissement.

Comment obtenir des CEE ?

Il existe des fiches d'opérations standardisées décrites dans des arrêtés, et réparties suivant six secteurs d'activités : bâtiment résidentiel (BAR), bâtiment tertiaire (BAT), réseau (RES), industrie (IND) et transport (TRA), agriculture (AGRI). Elles définissent des conditions d'éligibilité et les montants forfaitaires d'économies d'énergie par opérations. Lorsque l'opération n'entre pas dans le champ des critères d'une fiche standardisée, la valorisation des économies d'énergie réalisées peut être obtenue au travers d'une demande spécifique.

EDEL propose désormais aux entreprises ligériennes de bénéficier d'une valorisation financière de leurs projets éligibles aux CEE grâce à un partenariat avec un obligé national au dispositif des CEE : GDF Suez. Ainsi, GDF Suez participe très concrètement à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire.

La démarche à suivre est simple et rapide : à l'issue de la réalisation des travaux éligibles, les CEE sont rapidement valorisés financièrement.

Exemples d'opérations

A titre d'exemple de valorisation de CEE, le remplacement de 200 luminaires de type industriel à ballast électronique équipés de tubes fluorescents T5 donnerait droit à une **valorisation financière de l'ordre de 4 000 €**.

La récupération de la chaleur du condenseur sur un groupe froid de 150kW donnerait droit à une **valorisation financière supérieure à 10 000 €**.

Quelles opérations je peux réaliser dans mon entreprise ?

Dans les ateliers :

Eclairage :

Détecteur de présence
Luminaire sodium/ iode
Bloc autonome d'éclairage de sécurité
Dispositif de gestion horaire d'éclairage intérieur
Système de mise au repos automatique de blocs autonomes d'éclairage de sécurité
Luminaire pour tube fluorescent T5 en intérieur

Air comprimé :

Moteur haut rendement
Système de variation électronique de vitesse
Récupérateur de chaleur sur un compresseur d'air

Production de vapeur :

Economiseur sur les effluents gazeux de chaudière
Brûleur haut rendement micromodulant sur chaudière de production de vapeur ou d'eau surchauffée

Froid industriel :

Condenseur frigorifique à haute efficacité
Régulation d'un groupe de production de froid
Récupérateur de chaleur

Transport :

Unité de transport intermodal (UTI)
Covoiturage domicile-travail
Lubrifiant économiseur d'énergie
Suivi des consommations de carburants
Wagon d'autoroute ferroviaire
Formation à la conduite économique

Autres :

Transformateur à haut rendement pour l'alimentation basse tension d'un site industriel
Ballon de stockage d'eau chaude
Moto-variateur synchrone à aimants permanents
Brûleur avec récupération de chaleur sur un four industriel

Dans les bâtiments (bureaux) :

Enveloppe du bâtiment :

Isolation des murs/toits/planchers
Fenêtres avec vitrage isolant

Chauffage :

Chaudière basse température/à condensation
Chaufferie biomasse
Robinets thermostatiques
Chauffe-eau solaire collectif
Pompe à chaleur
Programmeur d'intermittence pour un chauffage

Eclairage :

Luminaire (plusieurs types possibles)
Horloge sur dispositif d'éclairage

Autres :

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage
Ventilation mécanique contrôlée ou modulée
Gestion technique du bâtiment

Les fiches sont disponibles sur :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

Un partenariat :



L'opération EDEL assure depuis plusieurs années l'accompagnement des entreprises de la Loire vers plus de performance énergétique au travers de diverses actions (sensibilisation, formation, visites énergie, appui aux projets Energie,...).

Soutenu par :

